TRANSPARENCE INTERNATIONAL FRANCE

- Antenne française de Transparency International (TI), ONG présente dans plus de 110 pays.
- Agit contre la corruption et les conflits d'intérêts (sensibilisation, plaidoyer et alerte, apport d'expertise).
- Chiffres clés : association créée en 1995, 4 salariés, 30 bénévoles actifs et 200 sympathisants, un budget de 200.000 € (2011)

LAFARGE

- Leader mondial des matériaux de construction
- N°1 du ciment, N°2 des Granulats & N°4 du béton.
- Chiffres clés : entreprise créée en 1833, présent dans 64 pays, 1 604 sites de production, 68 000 collaborateurs, un CA de 15,2 Mds d'€ (2011).

LE PARTENARIAT TRANPARENCE INTERNATIONAL FRANCE- LAFARGE

Enjeux d'intérêt général : Lutte contre la corruption dans les entreprises

Sur les 100 premières entreprises mondiales (non financières), seules 43%* d'entre elles font allusion ou publient des informations détaillées, relatives à la lutte contre la corruption. En 2004, un 10ème principe du Pacte Mondial des Nations Unies est ainsi spécialement dédié à l'enjeu de la corruption.

*(Source : * Etude OCDE de juin 2003, tiré de : NOVETHIC, Rapport 2006 : Chapitre II, Prise en compte de la prévention dans les rapports annuels des entreprises du CAC 40)*

Depuis 2004

L'association accompagne l'entreprise dans l'évaluation de son dispositif anti-corruption et la réalisation de sa charte lobbying. Sur la base du référentiel de TI, l'entreprise conduit un audit interne afin d'évaluer son exposition à la corruption et de repérer les bonnes pratiques déjà mises en place. Sur la base de ce diagnostic, l'association émet des recommandations et aide l'entreprise à élaborer des outils spécifiques adaptés à leurs besoins.

Périmètre Géographique

OBJECTIFS DES PARTENAIRES

TRANSPARENCE INTERNATIONAL FRANCE

Mobiliser les entreprises sur les risques des pratiques frauduleuses pour faire reculer la corruption dans les pays où elles interviennent.

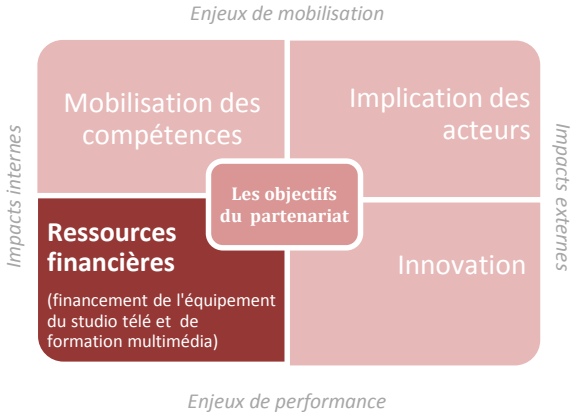

LAFARGE

Affirmer son engagement dans la lutte anti-corruption et mettre en œuvre un programme d'intégrité et de transparence à l'échelle du groupe.

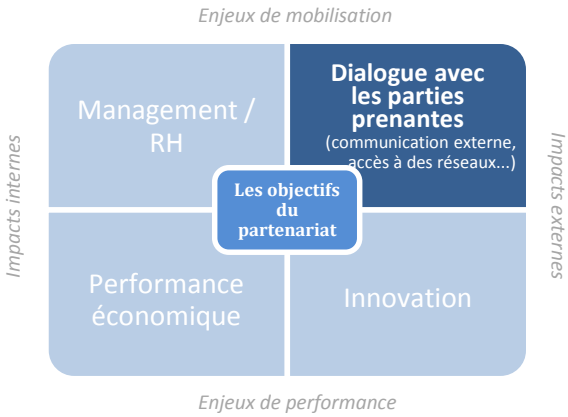

CATEGORIE DU PARTENARIAT

MECENAT	INNOVATION SOCIETALE	COOPERATION ECONOMIQUE	**PRATIQUES RESPONSABLES**
Soutiens variés de l'entreprise au projet associatif ou à un projet précis.	*Création de solutions innovantes pour répondre à fragilités*	*Contribution de chacun à l'élaboration d'une offre commune*	*Contribution de l'association à l'évolution des pratiques de l'entreprise*

Prestations de services

Accompagnement de Transparence International France dans l'évaluation du dispositif anti-corruption de Lafarge et la réalisation de sa charte Lobbying

©Le RAMEAU 2013

GENESE

- 2002 : dans le cadre de son rapport développement durable, Lafarge s'engage à mettre en place un programme de prévention de la corruption sur la base des Principes de Conduite des Affaires (Business Principles) de Transparency International (TI)
- 2004 : Lafarge signe le partenariat avec Transparence International France
- 2006 : Lafarge adhère à Transparency International et commence à déployer des outils spécifiques anti-corruption destinés à sensibiliser et à aider les cadres dirigeants du groupe dans leur prise de décision.

ACTIONS ENGAGEES

- Evaluation de l'exposition aux risques de corruption, sur la base des compte-rendus d'entretiens des managers.
- Conseils & recommandations à la Direction Générale
- Appui méthodologique pour l'adaptation des outils de TI à l'entreprise
- Soutien dans la mise en place de la procédure d'alerte (Whistleblowing)

Transparence International ⇄ **LAFARGE**

- Adaptation des outils de TI à l'entreprise
- Déploiement du Code de Conduite des Affaires
- Mise en place d'un système d'alerte éthique dit « whistleblowing » à l'échelle du groupe.
- Adhésion à TI France
- Participation aux évènements publics organisés par l'association

BENEFICIAIRES

(Cadres dirigeants du groupe)

1. Dialogue avec les managers dans les unités opérationnelles* afin de mieux comprendre l'exposition aux risques de corruption *(*échantillonnage représentatif à la fois des métiers et des implantations)*
2. Edition d'un guide pratique d'aide à la décision
3. Publication d'une charte de lobbying (2009)
4. Organisation de sessions de sensibilisation et de formation à la problématique de l'éthique des affaires et de l'anti-corruption.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

MOYENS	TRANSPARENCE INTERN. FRANCE	LAFARGE
HUMAINS	✓ Un chargé d'études permanent pour assurer le suivi des travaux. ✓ Implication forte de 3 experts bénévoles	✓ Un référent pour piloter le projet ✓ Forte implication du Directeur juridique adjoint (plusieurs mois consacrés à visiter des directions opérationnelles à travers le monde pour dialoguer avec les managers) ✓ Direction RH
TECHNIQUES	✓ Expertise de la lutte anti-corruption	
FINANCIERS		✓ Indemnisation au titre du partenariat (2004/2005) ✓ Versement d'une cotisation au titre de l'adhésion à TI (depuis 2006) ✓ Paiement des prestations liées aux travaux

©Le RAMEAU 2013

MODALITES PRATIQUES

✓ Convention de partenariat

- Une convention de partenariat a été signée en avril 2004 pour une durée de 3 ans. Elle définit les rôles et les responsabilités de chacun ainsi qu'un programme d'action.
- A partir de 2006, adhésion de l'entreprise à TI : Lafarge s'engage, par écrit, à agir contre la corruption et à refuser la corruption dans toutes ses activités.

✓ Suivi et pilotage

- Un référent dans chaque structure
- Une réunion par trimestre sur toute la durée du partenariat (2004-2007)
- Une réunion annuelle dans le cadre du suivi des travaux.

✓ Communication

	TRANSPARENCE INTERN. FRANCE	LAFARGE
☑ Cibles internes	• Salariés, CA, sympathisants ✓ Site web ✓ Rapport moral ✓ Newsletter	• Salariés : ✓ Site web
☑ Cibles externes	• Partenaires économiques, pouvoirs publics, ORSE : ✓ Newsletter ✓ Séminaires dans des entreprises ✓ Résumé du partenariat publié sur le site de l'ORSE (2006)	• Grand public : ✓ Site web ✓ Documents publics (documents de référence, rapport développement durable, etc.) ✓ Résumé du partenariat publié sur le site de l'ORSE (2006)

✓ Evaluation

- Une rencontre annuelle pour faire un suivi des actions dans l'entreprise en termes de conformité et d'anti- corruption.

CARACTERISTIQUES DU PARTENARIAT

➢ **Une démarche de partenariat à l'initiative de l'entreprise.**

➢ **Pionnier.** C'est la première fois qu'une entreprise s'engage avec une ONG à lutter contre la corruption au sein de ses établissements.

➢ **Sélection.** L'entreprise s'adresse à TI car son expertise dans le domaine de la lutte contre la corruption fait référence.

➢ **Dialogue facilité.** Le dialogue entre les deux structures est facilité du fait que les 3 experts de l'association qui ont travaillé sur le projet sont des personnes issues du monde de l'entreprise et ont occupé des postes à responsabilité.

➢ **Une attention particulière portée à la communication.** L'entreprise ou l'association ne peut pas communiquer sans avoir obtenu l'accord de son partenaire.

➢ **Une implication de l'entreprise au plus haut niveau**
- L'audit interne sur l'évaluation au risque de la corruption est mené auprès des cadres dirigeants des Business Units dans toutes les filiales à travers le monde,
- Tous les entretiens, auprès de ces cadres dirigeants, sont réalisés par le directeur juridique adjoint du Groupe.

©Le RAMEAU 2013

RESULTATS DU PARTENARIAT

- Création de la première charte de lobbying dans une entreprise privée.
- Effet de levier sur l'évolution des pratiques d'autres acteurs économiques en matière de lutte contre la corruption.
- Contribution à la promotion de la prise en compte, par les agences de notation extra financière de standards élevés en matière de pratiques de lobbying dans l'industrie.

RESULTATS POUR LES PARTENAIRES

Rappel objectifs

T.I. FRANCE

on :

ces Financières :
tisation annuelle d'adhésion

tion de compétences :

tion des acteurs :
lhésion de l'entreprise à TI France
sibilité et crédibilité de l'association
nforcées
anifestation d'Intérêt de la part d'autres
treprises sur la même thématique (Suez
vironnement, Aéroports de Paris)

LAFARGE

Rappel objectifs

☑ Innovation :
- Mise en place de la première charte de lobbying dans une entreprise, sans attendre que la loi ne l'y conduise.

☐ **Performance économique :**

☑ **Management / RH :**
- Formation de plus de 5800 collaborateurs au Code de Conduite des Affaires de l'entreprise (2009)
- Poursuite des formations en Chine et en Inde en 2010.
- Réalisation d'un programme de conformité aux règles de la concurrence : vérification de l'application des règles à l'échelle des unités (96% d'entre elles ont été testés à la fin de 2010)
- Diffusion de la Charte de lobbying au sein du groupe et mise en ligne sur le site web (2010)
- Publication en février 2012 d'un module de formation e-learning sur le Code de Conduite des Affaires de l'entreprise.

☑ **Dialogue avec les parties prenantes :**
- Examen du Code de Conduite des Affaires par TI, la Chambre de Commerce Internationale et le panel des parties prenantes de l'entreprise.
- Rôle fort et moteur du panel des parties prenantes dans le renforcement de la politique de lobbying.
- Position de leadership confortée
- Image responsable renforcée

EVOLUTION DU PARTENARIAT

- Réflexion en cours sur l'élaboration de la mise en place d'un comité d'éthique dans l'entreprise

IMPACTS SUR L'INTERET GENERAL

Contribution à la lutte contre la corruption et à une meilleure prise en compte de l'éthique des affaires par les entreprises industrielles et commerciales.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.transparence-France.org
www.lafarge.com
Guide Pratique des partenariats stratégiques ONG - entreprises, ORSE, éditions 2012 - www.orse.org

Le Rayonnement des Associations par le Mécénat d'Entreprises d'Administrations et d'Universités
LE RAMEAU

ORSE
Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises

©Le RAMEAU 2013